



MUNICIPALITÉ SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

SAINT-DENIS-DE-BROMPTON ADOPTE LE BUDGET 2018 : UNE AUGMENTATION DE 3 % DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR MAINTENIR LE CAP ET INVESTIR DANS LES SERVICES

Saint-Denis-de-Brompton, le 16 janvier 2018 – Le conseil municipal a adopté, le lundi 15 janvier dernier, le budget de l'année financière 2018. Hormis l'augmentation de la taxe foncière pour le service de la Sûreté du Québec, les citoyens feront face à une augmentation de 3 % pour couvrir les dépenses prévues cette année, dont une moitié (1,5 %) servira à absorber l'indexation et l'autre, à consolider et investir sur les ressources matérielles et humaines requises pour répondre aux besoins grandissants de la communauté. Au total, pour chaque 100 \$ d'évaluation, une taxe de 45,81 ¢ sera perçue, en hausse de 1,5 ¢ par rapport à 2017, ce qui représente 86,97 % des sources de revenus de la Municipalité.

Grands axes et faits saillants du budget de l'année financière 2018

Pour permettre d'accroître l'offre de services à la population, d'appuyer les comités et associations desservant directement les citoyens (loisirs, culture, environnement, sociocommunautaire, etc.), de mieux protéger l'environnement, de prioriser le capital humain et de consolider les ressources matérielles et humaines, le conseil a adopté un budget équilibré de 5 265 392 \$, une augmentation de 2,41 % par rapport au budget de l'année financière 2017.

Le maire Jean-Luc Beauchemin précise que « la création du poste d'inspecteur en environnement, l'ajout d'employés à la voirie et aux bâtiments dédiés aux travaux d'entretien et de réparation, l'accès à de meilleures conditions d'emploi pour les pompiers et premiers répondants, la hausse des salaires du conseil municipal et les investissements sur les infrastructures municipales sont les faits saillants du budget municipal 2018. » Il souligne que l'heure est aux investissements, alors que la population de Saint-Denis-de-Brompton a franchi le cap des 4 000 citoyens pour se chiffer à 4 068 selon le décret publié en janvier.

Contrôle des dépenses relatives aux services municipaux

La Municipalité a porté une attention particulière aux tarifs des services municipaux afin de limiter leur augmentation. Par exemple, le service d'aqueduc est touché par une hausse équivalente à l'inflation (1,5 %), les bénéficiaires des services d'égouts du réseau Montjoie et Brompton constateront une importante diminution (respectivement de 67,09 % et de 21,66 %) grâce à l'affectation des surplus cumulés, alors que ceux du Village absorberont une légère augmentation de 1,11 %. De leur côté, les propriétaires de fosses septiques n'auront pas à payer pour le programme de mesure qui sera aboli cette année. Avec entre autres l'ajout de la collecte des matières organiques durant toute l'année et l'augmentation des coûts d'enfouissement, les résidents remarqueront une légère hausse pour la gestion des matières résiduelles. Enfin, les services de la Sûreté du Québec sont visés par une importante hausse de 7,88 % répartie sur la taxe foncière (4,99 ¢ du 100 \$ d'évaluation) ainsi que sur la tarification.

... / 2

Un Programme triennal d'immobilisations axé sur le réseau routier et les loisirs

Adopté le 12 décembre dernier, le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année 2018 prévoit des investissements majeurs sur le réseau routier, alors que près de 720 000 \$ de subventions sont disponibles via la taxe d'assise (TECQ) et le fonds pour le Redressement des infrastructures routières locales (RRRL). De plus, la Municipalité poursuit ses investissements à l'aréna et aux terrains des loisirs, puisque leur utilisation ne cesse de s'accroître étant donné la diversité et la popularité de la programmation préparée à chaque année par le Comité des loisirs.

« Il est important de noter que le conseil a limité le recours à la taxe foncière pour payer les dépenses prévues au PTI, assure le maire Beauchemin, en affectant notamment 516 080 \$ du surplus libre et 81 851 \$ des surplus réservés au paiement des projets. Au final, les taxes représenteront seulement 0,77 % des sources de revenus requises au financement du PTI de l'année 2018. »

Les citoyens sont invités à se rendre sur le site web de la Municipalité au www.sddb.ca, où toutes les informations pertinentes ont été ajoutées à la page « Budget et programme triennal d'immobilisations » de la section « Administration municipale ».

- 30 -

Source :

Liane Boisvert
Directrice générale
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
Tél. : 819-846-2744
Courriel : lboisvert@sddb.ca

Information :

Jean-Luc Beauchemin
Maire
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
Tél. : 819-846-2744
Courriel : info@sddb.ca